

Demandez le programme ([Suiv .](#))

Entre 1830 et 1860, l'orchestre d'harmonie interprète indifféremment les œuvres pour ensembles à vent de la Renaissance et du Grand Siècle telles que les Fanfares de Lully ou la Royal Fireworks Music d'Haendel. On chante et on joue aussi bien du Mozart ou du Beethoven que des œuvres de contemporains de renom, Ambroise Thomas ou Laurent de Rillé.

La seconde moitié du XIXe siècle voit l'essor des créations de compositeurs secondaires comme Henri Maréchal. Certaines de leurs œuvres, jugées " vulgaires ", sont à l'origine de querelles entre " vrais " et " faux " musiciens.

Pendant ce temps, les sociétés instrumentales développent la transcription et l'adaptation des œuvres des maîtres de la musique classique (mouvements extraits de symphonies ou pièces pour orchestre arrangées pour fanfare).

Les œuvres de Camille Saint-Saëns, Charles Gounod ou Darius Milhaud sont popularisées, à la fin du XIXe siècle, par les musiques militaires à leur apogée.

En raison de la dévotion qu'elles portent à la " grande musique ", les harmonies ne prennent pas en compte les évolutions musicales du début du XXe siècle, particulièrement celle du jazz.

A partir des années 80, harmonies et fanfares délaissent un répertoire vieillissant au profit de la musique de variétés (Serge Gainsbourg), ou de film (West Side Story de Leonard Bernstein). Ce répertoire évolue également grâce à des oeuvres écrites spécifiquement pour ces formations par des compositeurs tels que Serge Lancen, Ida Gotkowski et Désiré Dondeyne.

Au début du XXIe siècle, la majeure partie des œuvres créées pour les harmonies et fanfares se rattachent au jazz : un jazz adapté à l'instrumentation et la culture de ces formations.